

De l'utilité des études  
chinoises / par Maurice  
Courant

Courant, Maurice (1865-1935). Auteur du texte. De l'utilité des études chinoises / par Maurice Courant. 1899.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

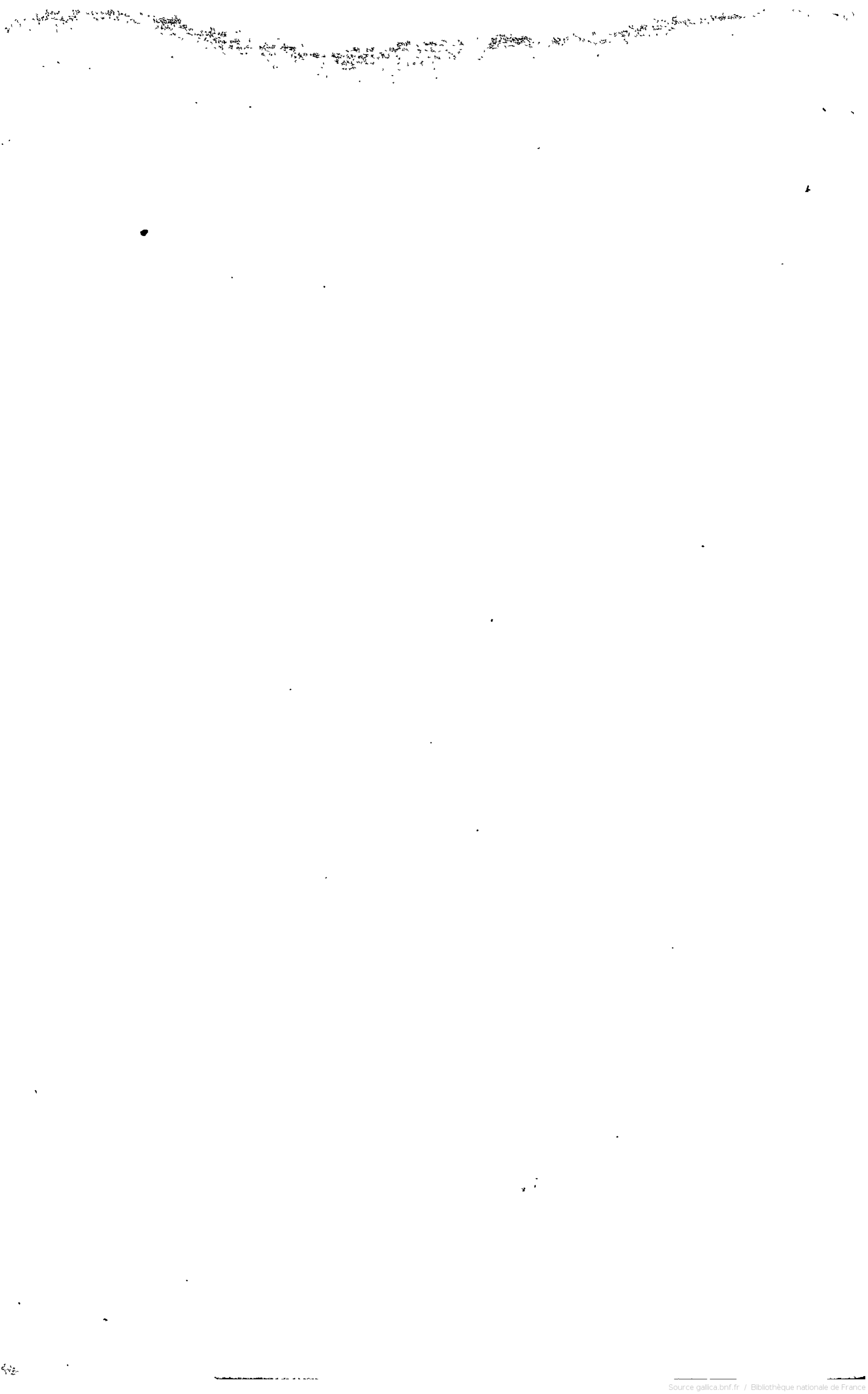
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

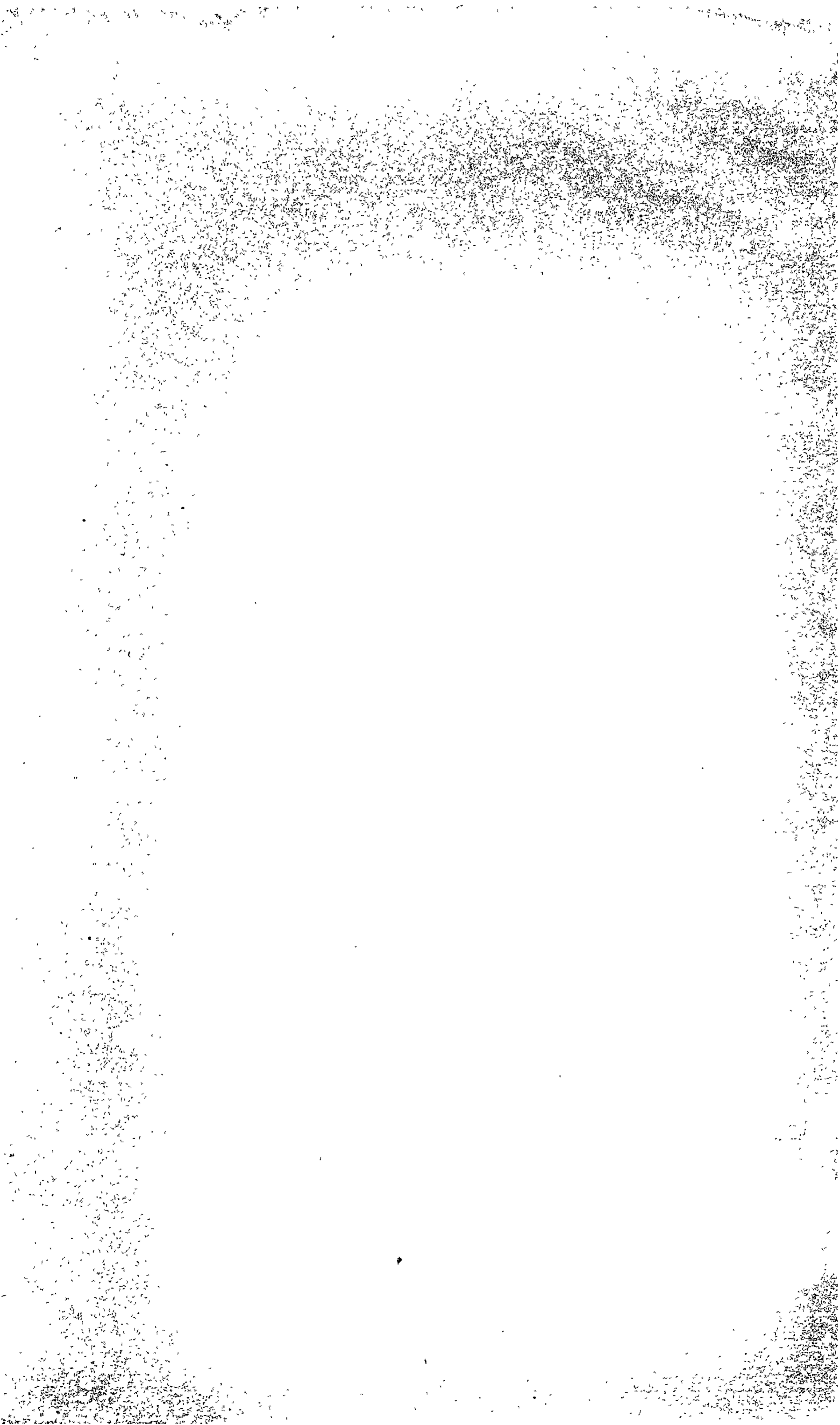
**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

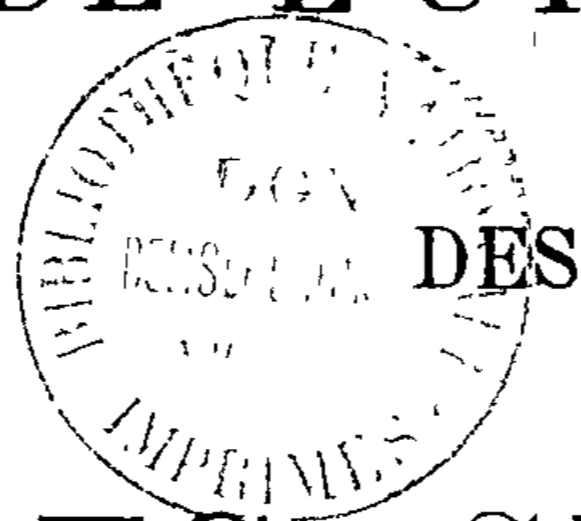
**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).







DE L'UTILITÉ



ÉTUDES CHINOISES

PAR

MAURICE COURANT

---

*(Extrait de la Revue Internationale de l'Enseignement)*

---

PARIS

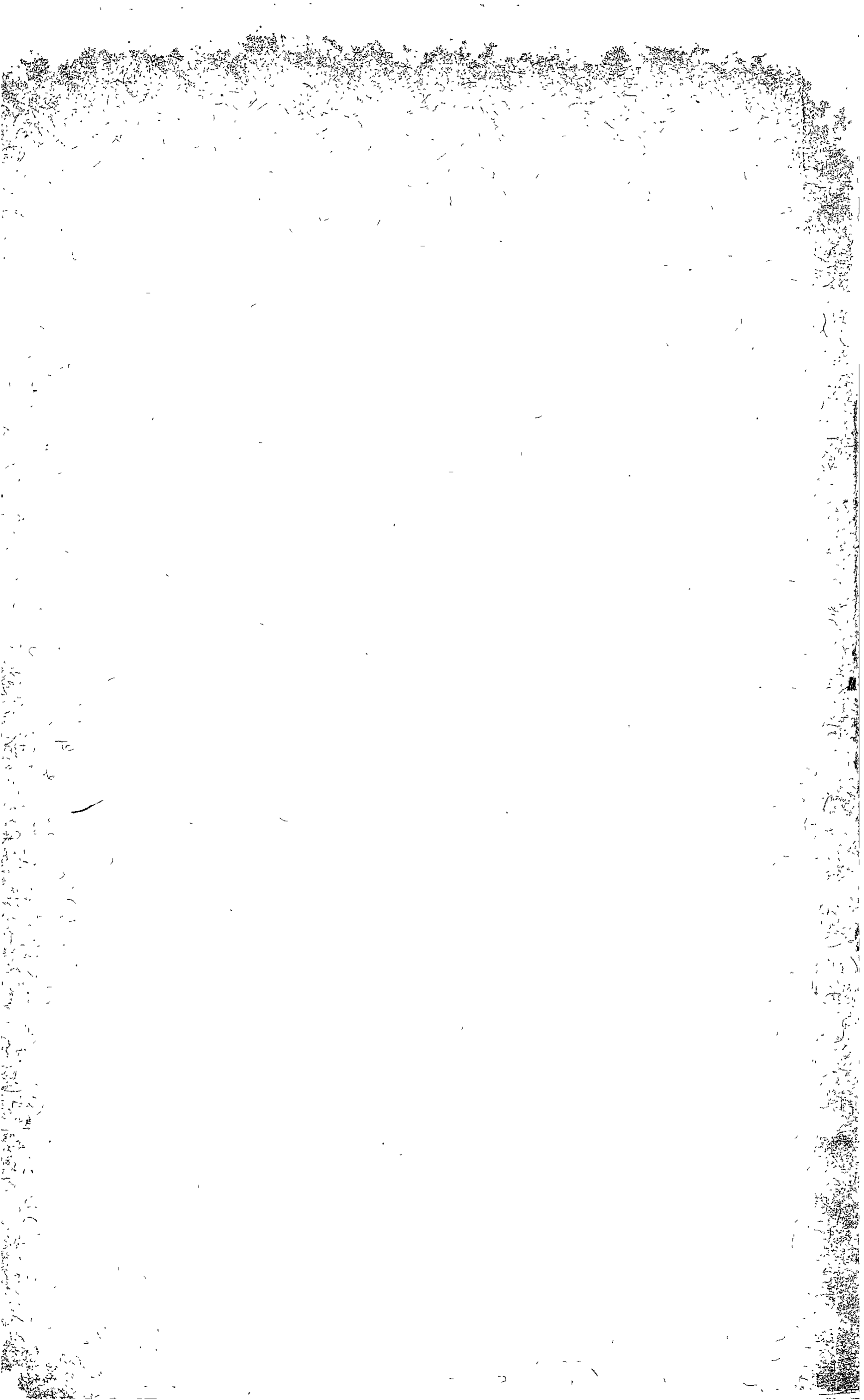
LIRRAIRIE MARESCQ AINÉ

A. CHEVALIER-MARESCQ & C<sup>ie</sup> ÉDITEURS

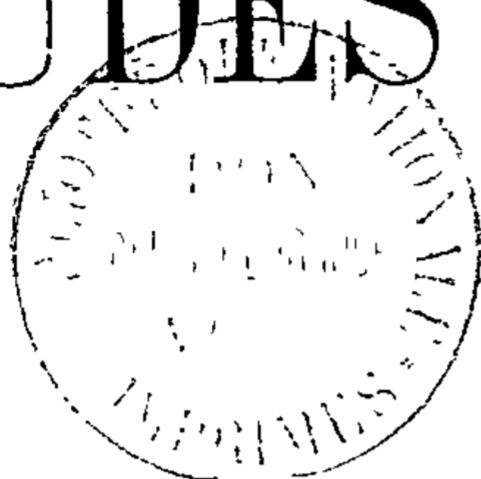
20, RUE SOUFFLOT

1899

8<sup>o</sup> 0<sup>2</sup>. n  
1345



DE L'UTILITÉ  
DES  
ÉTUDES CHINOISES



PAR

MAURICE COURANT

---

*(Extrait de la Revue Internationale de l'Enseignement)*

---

PARIS

LIRRAIRIE MARESCQ AINÉ

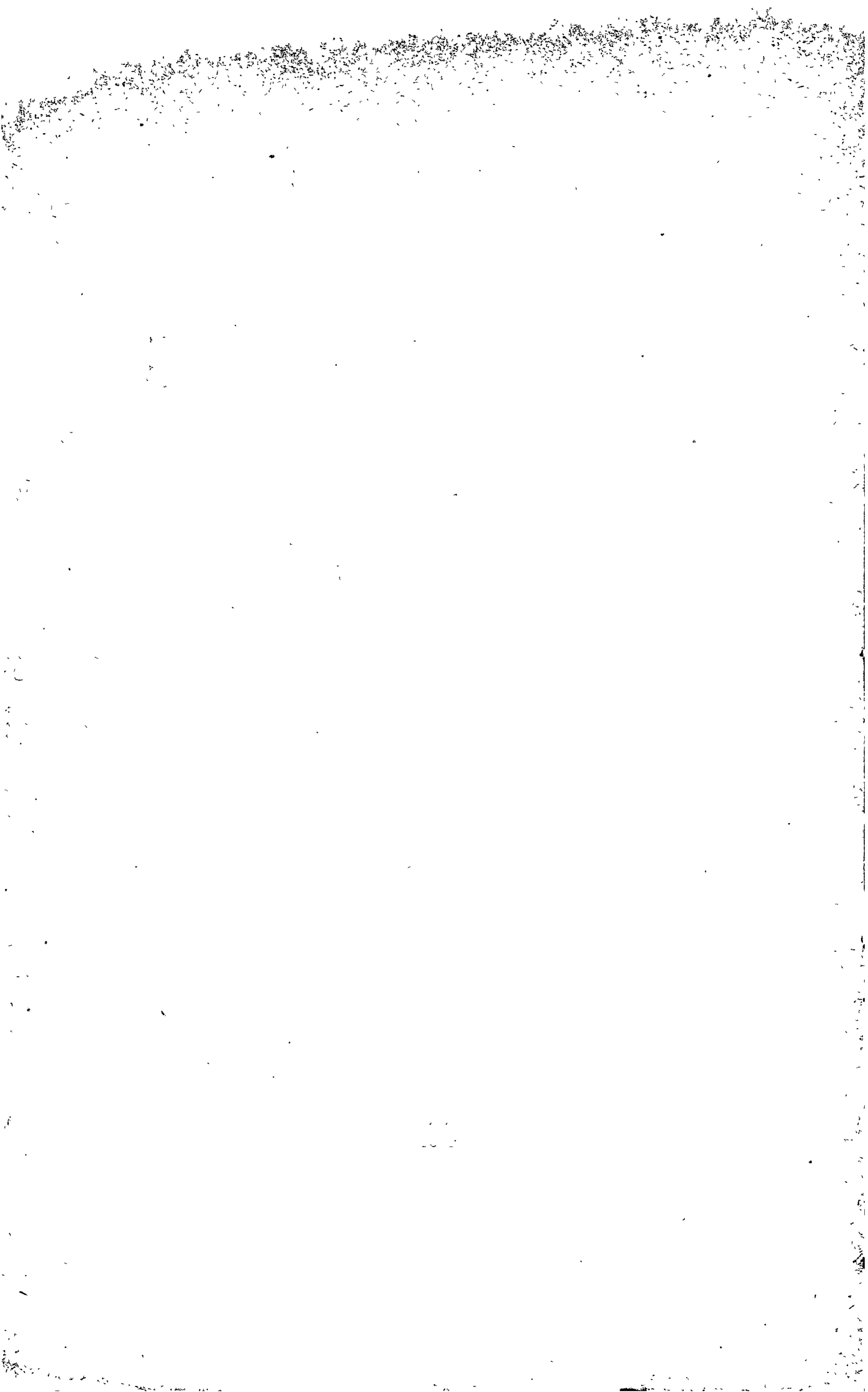
A. CHEVALIER-MARESCQ & C<sup>ie</sup> ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT

—  
1899

1345







## DE L'UTILITÉ DES ÉTUDES CHINOISES

---

« Exposez-donc à nos lecteurs avec quelque détail quelle est l'utilité des études chinoises » : telle est la requête que m'a adressée, avec une aimable insistance, le rédacteur en chef de cette Revue. Ce désir en lui-même mérite qu'on le remarque : si l'on veut savoir à quoi servent les études chinoises, n'est-ce pas qu'on admet *a priori* qu'elles servent à quelque chose ? Il y a bientôt quinze ans, à l'époque où mon ami M. Chavannes, moi-même et deux condisciples aujourd'hui disparus, nous nous sommes rencontrés aux cours de l'École des Langues Orientales, on n'eût pas songé à poser cette question : apprendre le chinois, on l'admettait implicitement, ne pouvait être que la préparation professionnelle de quelques interprètes, pour tout autre c'était la marque d'un esprit au moins bizarre ; il ne venait pas à l'idée que les Chinois avec leurs formes sociales et leur histoire, sont dignes de l'attention du penseur. Puisque l'opinion a changé, puisque les études chinoises dirigées plus sérieusement attirent des disciples plus nombreux, essayons de préciser ce que nous sommes en droit d'attendre d'elles.

Les immenses vallées du Yang-tscu et du fleuve Jaune, celles plus étroites, vastes encore, de la rivière de Canton et du Pei-ho appartiennent à la civilisation chinoise, trois cents millions d'hommes y sont façonnés par elle ; mais l'aire où domine son influence est plus que double de celle où elle règne sans conteste : le Japon, la Corée, l'Annam ont reçu son empreinte ; son empire politique ou moral s'est affirmé, avec une énergie différente suivant les temps et les

lieux, avec des succès variés, chez les peuples du nord, Tongouses, Mongols et Turks, dans l'Asie centrale jusqu'à la mer Caspienne et à la Perse, à travers le Tibet jusque dans l'Inde. Le développement social et intellectuel de la Chine ayant précédé celui de tous ses voisins, seuls les historiens chinois nous font toucher presque aux origines des peuples de l'Asie orientale, des races qui occupent le nord de l'Himalaya et l'est du Pamir, les hautes vallées sibériennes et les déserts mongols, les îles asiatiques et malaises du Pacifique ainsi que les forêts de l'Indo-Chine. Les découvertes récentes des stèles de l'Orkhon, de Bodh gayâ, d'autres encore nous ont fourni sur les lieux les preuves matérielles de l'extension des Chinois dans les siècles de notre moyen-âge ; nous y avons appris à connaître la puissance de peuples à peine entrevus jusqu'alors, nous y avons vu se préciser les rapports de la Chine et de l'Inde bouddhique. Mais dans ce champ à peine exploré de l'archéologie, il reste à faire une moisson, dont nous ne pouvons même pas soupçonner la richesse : et qui dira qu'il est sans intérêt d'étudier de plus près ces races turkes et mongoles dont les hordes ont plusieurs fois dévasté le monde slave, latin et germanique, y ont laissé des populations entières comme trace de leur passage ? Et comment la patrie de Burnouf serait-elle indifférente à l'histoire du bouddhisme, dont les œuvres chinoises ont déjà précisé, permettront peut-être de préciser encore davantage la chronologie ? Laissons maintenant les voisins de la Chine et entrons dans la Chine même : nous y trouvons une civilisation vieille de trente siècles, qui a eu avec l'occident plus de rapports qu'on n'imagine d'habitude, mais qui a absorbé ses emprunts et les a rendus méconnaissables par la force d'une conception originale, jamais asservie au modèle étranger ; un autre trait marquant de cette civilisation, c'est la continuité de son développement, non sans déviation ni retour en arrière, mais sans rupture comparable à celles qu'ont été notre moyen-âge, puis notre renaissance. Certes, il y a là un ensemble de faits qui doit retenir le regard de l'historien ; mais la persistance d'une société qui a si longtemps maintenu ses principes essentiels, culte des ancêtres et forme de la famille, qui a su les adapter à des circonstances politiques aussi différentes que l'autonomie et l'asservissement à des races étrangères, que l'éparpillement de la féodalité et l'unité d'un grand empire administratif, qui a traversé les régimes sociaux et économiques les plus divers pour la liberté individuelle et la tenure des terres, pour l'institution militaire et l'organisation industrielle et commerciale, cette persistance est sans doute en elle-même un fait qui mérite d'arrêter la réflexion et, si les sciences sociales n'ont peut-être pas à y chercher des solu-

tions à préconiser, du moins elles y trouveront matière à des comparaisons abondantes et instructives.

Pour pénétrer dans tout ce domaine, il nous faut des hommes qui sachent le chinois ; mais j'arrive à des considérations pratiques et immédiates, qui nous imposent également de connaître le chinois, langue universelle de l'Extrême-Orient comme le latin l'a été de l'Europe. Les traités conclus depuis 1842, l'ouverture du canal de Suez et la construction du transsibérien, la vapeur, le télégraphe, rapprochent ces deux parties du monde, la chrétienne et la chinoise, séparées jadis par les mers et les steppes, par les mois de voyage ; quelles que soient les craintes de nos économistes, les méfiances des conservateurs chinois, on ne conçoit pas comment pourrait se briser l'unité plus vaste qui a été formée en ce siècle. Jadis, les quelques Européens résidant en Chine n'avaient avec la mère-patrie que des relations rares et irrégulières ; aujourd'hui, un petit nombre de jours les sépare de nous, ils ne sont plus retranchés de notre monde, mais rattachés à lui par mille liens, ils continuent d'en faire partie par les intérêts et par les affections. La France, spécialement, a dans l'Asie orientale des commerçants, trop peu nombreux, faisant toutefois un chiffre d'affaires important et représentant une part considérable de la richesse, de l'activité nationales : elle doit en multiplier le nombre, faciliter leurs transactions et surtout les armer du mieux possible pour la lutte contre nos concurrents. Nous avons en Chine des missionnaires français et protégés : le protectorat exercé glorieusement dans l'Orient musulman, n'a pas été pour nous sans profit ; puisque nous en avons assumé la charge dans le monde chinois, nous sommes tenus d'en remplir toutes les obligations et, bien que les circonstances économiques ne soient plus celles des siècles passés, nous pouvons trouver là non seulement honneur, mais avantages de divers genres. Un protectorat d'une autre espèce, celui de l'Annam, avec l'administration totale de la Cochinchine et du Tonkin, nous met en contact immédiat et journalier avec les Chinois, nos voisins, et aussi avec une population formée par la civilisation chinoise et que nous nous sommes engagés à faire vivre en paix et prospérité. Pour traiter en Chine et en Indo-Chine les affaires de nos nationaux et de nos protégés, nous avons des fonctionnaires de divers ordres, administrateurs, officiers, interprètes, diplomates. Personne ne me contredira, je pense, si je dis qu'à tous ces Français il faut, pour réussir dans leurs missions diverses, une connaissance approfondie du milieu où ils agissent, du monde où

ils sont appelés à vivre et qui est si différent de celui d'où ils viennent.

Sans doute, je ne prétends pas que tous nos officiers en Indo-Chine, tous nos diplomates en Chine connaissent la langue du pays : ce but serait difficile à atteindre et il n'est pas à souhaiter qu'il soit atteint. Mais les résidents, les interprètes, en rapports quotidiens avec les indigènes, ne peuvent s'acquitter de leurs fonctions qu'en pénétrant dans des formes de pensée étrangères, il leur faut savoir sérieusement la langue, il leur faut connaître aussi tout un système d'habitudes, de traditions, de conditions sociales dont l'analogue n'existe pas en France ; ce n'est pas assez de posséder le vocabulaire et la grammaire, il faut se faire une éducation complète, dirai-je une âme ? d'Asiatique, et cela sans laisser atteindre en soi l'éducation, l'esprit européens. Les langues d'Extrême-Orient sont professées, l'histoire, la géographie, les coutumes de ces nations sont exposées à Paris par des maîtres autorisés. Le corps des interprètes, formé par ces études, a déjà rendu de longs et utiles services à la diplomatie ; quoi qu'il ait déjà fait, on devra lui demander davantage encore ; et pour cela, il ne s'agira pas seulement de l'employer de manière à lui faire utiliser le plus possible de ses connaissances, à le mettre à même d'en acquérir chaque jour de nouvelles ; il sera utile aussi de lui inculquer dès le premier jour, avec les rudiments de la langue et la méthode de travail, la connaissance de l'histoire, des mœurs et de la pensée chinoises. On le fait déjà, peut-être le pourra-t-on faire davantage ; nos grandes revues ont compris les désirs du public à cet égard, et l'enseignement ne peut que s'efforcer de répondre aux besoins analogues du corps des interprètes. Ainsi compris, le rôle de celui-ci est de première importance, par l'influence qu'il peut acquérir sur les indigènes auprès desquels il est le représentant des idées européennes ; sa place doit d'ailleurs s'accroître avec la multiplication des grandes entreprises industrielles, c'est-à-dire des points de contact, comme aussi avec les transformations politiques qui s'annoncent. Mais ce rôle ne peut être joué, cette place ne peut être tenue que grâce à une formation pratique dirigée par une méthode scientifique rigoureuse : j'ai déjà eu l'occasion de signaler dans cette Revue quelques-uns des progrès faits dans ce sens depuis un petit nombre d'années.

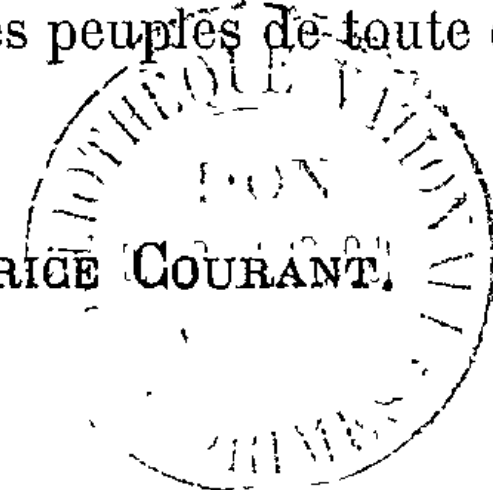
J'ai hâte d'arriver à un autre point sur lequel l'attention commence à se porter. La sinologie a déjà rendu des services à certaines industries ; il suffit de rappeler les notices et ouvrages de

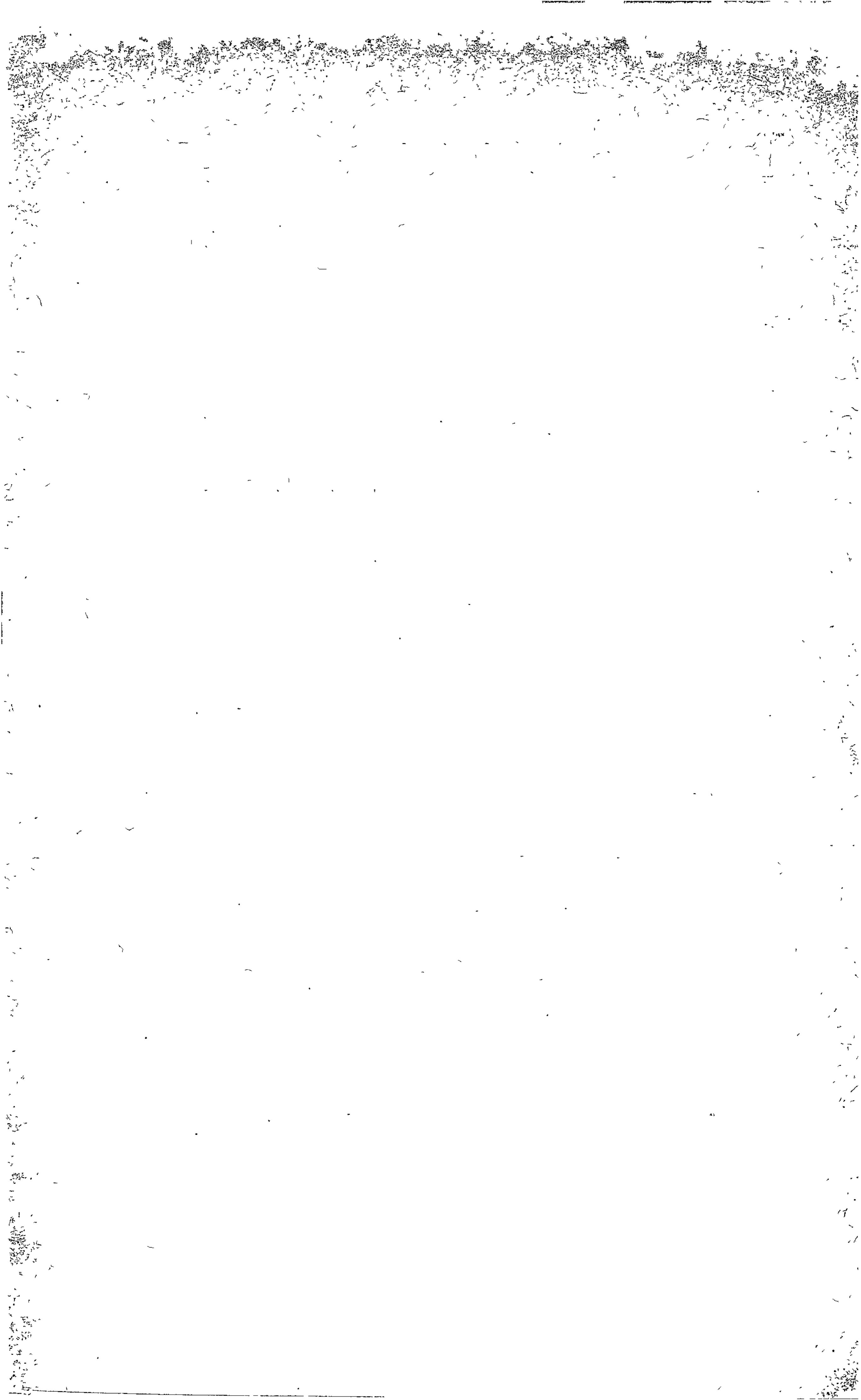
Stanislas Julien sur la ramie, la porcelaine, les mûriers et vers à soie; mais elle doit faire autre chose encore. Le commerce en Chine s'est fait jusqu'ici au moyen de *compradors*, indigènes parlant quelque peu l'anglais ou plutôt cette langue mixte que l'on nomme *pidgin english*, et servant d'intermédiaires obligés entre les maisons européennes et les maisons chinoises pour toutes les transactions; employé par un commerçant étranger qui lui donne des appointements fixes et une commission sur les affaires conclues, le *comprador* doit tous ses soins aux intérêts de son patron; non seulement sa connaissance du marché lui permet de faire le commerce pour son propre compte, bien plus sa position moyenne entre deux parties incapables de s'entendre directement, l'expose à de dangereuses tentations auxquelles il est loin de toujours résister, majorations de prix, pots de vin reçus, renseignements fournis à la partie adverse trouvent place, d'ailleurs, plus souvent au détriment de l'étranger que du commerçant chinois. Les maisons européennes ont donc intérêt à se passer d'intermédiaires toujours coûteux, parfois dangereux, et il ne semble pas que les maisons chinoises aient avantage à les maintenir, car à elles aussi ils sont onéreux. A l'époque où le commerce de Chine donnait aux *princes-marchands* des bénéfices considérables, on pouvait négliger ces détails; il n'en est plus ainsi. Pourquoi les Français n'apprendraient-ils pas le chinois pour aller faire des affaires en Chine, comme on apprend l'anglais ou le russe pour aller en Russie ou en Angleterre représenter des maisons de commerce? Avec une intelligence moyenne et de l'application, un jeune homme peut en un petit nombre de mois se mettre en mesure de rendre des services par sa connaissance de la langue: le premier service sera de surveiller le *comprador* et de le tenir en bride, plus tard un autre service sera de rendre sa présence superflue; si l'on sait s'y prendre, le *comprador* disparaîtra, non pas en un jour, mais graduellement et sans lutte, et l'on entrera en rapports directs avec les grandes maisons chinoises. D'ailleurs, tout est plus facile à celui qui parle le chinois, il trouve naturellement accès auprès des mandarins, sans passer par les interprètes indigènes qui ne forment pas encore une classe, à la différence des *compradors*: or toute maison importante a sans cesse affaire avec les mandarins, soit pour des litiges ou des questions de douane, soit pour des commandes officielles. Des Allemands ont les premiers compris l'avantage de parler directement aux Chinois; il en est qui se sont mis courageusement au travail, malgré des circonstances rebutantes, et qui, parlant la langue, connaissant les hommes, ont pénétré jusqu'auprès des vice-rois; des affaires lucra-

tives, parfois des fortunes édifiées en quelques années, ont récompensé leur initiative. Les yeux se sont déjà ouverts en France sur l'importance économique de la Chine et sur la place qu'y occupent nos concurrents : la mission lyonnaise dirigée par M. Rocher, puis par M. Brenier, a rapporté des provinces peu connues qu'elle a parcourues, une moisson de documents dont une partie a été publiée ; ces publications, confirmant et précisant les vues que j'indique, insistent sur la nécessité en Chine de parler chinois. Ce n'est pas seulement au commerçant, c'est à l'industriel que ces conditions nouvelles s'imposent : la Chine a cessé d'être uniquement le marché du thé et de la soie ; le traité de Simonoseki et le traité de commerce de 1896, dont toutes les puissances sont appelées à profiter par la clause de la nation la plus favorisée, autorisent les étrangers à élever des manufactures sur le sol chinois ; grâce au bon marché de la main-d'œuvre indigène, ce sera une source de profits pour les industriels étrangers, mais ils devront avoir des collaborateurs parlant chinois. Diverses entreprises, anglaises, japonaises, ont été fondées ; il faut que l'industrie française prenne aussi là sa place. Parlerai-je des mines concédées de tous côtés, des chemins de fer à l'étude ou en construction, des postes impériales dont il a été question ? tout cela exigera un personnel étranger parlant chinois ; et ce personnel sera requis en nombre de plus en plus grand, à mesure que les rapports économiques se développeront.

Voilà en quelques mots quelle est l'utilité des études chinoises. Ce que j'ai dit du chinois, je le dirais aussi, dans une certaine mesure, d'autres langues de l'Extrême-Orient ; nous avons, par exemple, en Annam et au Japon, des intérêts de nature et d'importance diverses, qui ne doivent être négligés ni les uns ni les autres et qui gagneront à être défendus et représentés par des hommes connaissant bien la langue et les mœurs nationales. Il ne faut oublier d'ailleurs ni que l'industrie étrangère n'a rien à faire au Japon, en raison du grand développement économique du pays, ni que l'annamite est sans utilité en dehors de l'Indo-Chine orientale : en somme, le chinois est toujours la langue principale de l'Extrême-Orient, parce que c'est la civilisation chinoise qui a modelé les peuples de toute cette région du globe.

MAURICE COURANT.







A. CHEVALIER-MARESCQ & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS  
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

---

REVUE INTERNATIONALE  
DE  
**L'ENSEIGNEMENT**

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

---

Rédacteur en chef: **FRANÇOIS PICAUVET**

---

Paraît le 15 de chaque mois par fascicule de 96 pages  
20, Rue Soufflot, PARIS

---

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24 fr.** LA LIVRAISON, **2 fr. 50**

---

Chaque année parue forme deux forts volumes  
se vendant séparément

La Collection complète comprenant 34 vol. de 1881 à 1896. . . . **200 francs.**

---

**AVIS A MM. LES COLLABORATEURS**

Les demandes de tirages à part et d'extraits doivent être envoyées à  
l'éditeur avec le bon à tirer.

---

**PRIX DES TIRAGES A PART**

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires . . . . .	<b>20 fr.</b>	100 exemplaires . . . . .	<b>25 fr.</b>
Par 50, en plus . . . . .	<b>5 fr.</b>	Par 50, en plus . . . . .	<b>6 fr.</b>

---

**SIMPLES EXTRAITS**

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec  
la couverture de la Revue . . . . . **6 fr. le 100**

---

Paris — A. CHEVALIER-MARESCQ & C<sup>ie</sup>, imprimeurs.

